

Formation et loisirs

**Se perfectionner en
toute sécurité**
avec l'assurance frais d'annulation
pour cours d'ERV.

ERV Assurance frais d'annulation pour cours

Ne laissez rien au hasard: nous prenons en charge vos frais de cours, de formations continues, de séminaires ainsi que de programmes d'apprentissage et d'études en tout genre en cas d'annulation ou vous remboursons une partie des frais de cours en cas d'interruption.

Assurance frais d'annulation pour cours en cas d'annulation ou d'interruption.

Aperçu des prestations	
Champ d'application	valable dans le monde entier
Durée d'assurance	max. 3 ans
Personnes assurées	le preneur/la preneuse d'assurance en tant que personne participante
Prestations assurées	
En cas d'annulation	les frais à concurrence de CHF 30'000
En cas d'interruption	les coûts au prorata du cours non utilisé ou non suivi
Événement assurés	
Maladie grave, complications graves de la grossesse, grave lésion corporelle ou décès	incl.
Contamination par la COVID-19, y compris obligation de quarantaine	incl.
Panne ou retard du moyen de transport public utilisé pour se rendre au cours	incl.
Impossibilité de participation due à un accident ou à une panne du véhicule privé ou du taxi sur le trajet vers le lieu du cours	incl.
Nouvel emploi non prévu	incl.
Licenciement sans faute par l'employeur/l'employeuse	incl.

Prime

4% du prix du cours, au minimum CHF 5

La présente brochure ne fait que résumer les prestations d'assurance. Elle ne comprend pas le texte intégral ni toutes les prises en charge, les conditions et les exclusions des contrats d'assurance proposés. Le contrat d'assurance proprement dit et les Conditions générales d'assurance (CGA) sont déterminants dans tous les cas. Vous trouverez des informations sur votre assurance et le détail des prestations dans les CGA sous erv.ch/assurancecours.

Sommes d'assurance et primes maximales en CHF. Toutes les primes s'entendent droit de timbre fédéral inclus. État au mois d'avril 2021. Sous réserve de modification des prestations et des primes.

Votre assureur est ERV, une succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, www.erv.ch, info@erv.ch, tél. 058 275 27 27.

Le Service-clients se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Proposition d'assurance: Assurance frais d'annulation pour cours.

Informations sur le ou la proposant-e / le ou la preneur-euse d'assurance

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue/n°

NPA/localité

Téléphone

Courriel

Lieu/date

Signature

Nom du cours

Numéro de cours (si disponible)

Prix du cours

Début et fin du cours

Début souhaité de l'assurance

Avec effet immédiat

Date

Réservé à l'usage interne

Prestataire du cours

Le/la proposant-e certifie que toutes les déclarations qui précèdent sont complètes, exactes et conformes à la vérité. Il/Elle prend note qu'en cas de violation de l'obligation de déclarer, la compagnie est en droit, conformément à l'article 6 de la loi sur le contrat d'assurance, de résilier le contrat et de refuser le paiement des prestations ou de demander le remboursement des prestations déjà versées. Le/la proposant-e déclare avoir reçu un exemplaire des Conditions générales d'assurance (CGA) déterminantes, ainsi que le document «Informations concernant votre assurance» en vertu de l'article 45 de la loi sur la surveillance des assurances; il/elle prend note qu'il/elle reste lié-e par la proposition d'assurance durant 14 jours, à moins qu'un délai plus court n'ait été fixé pour l'acceptation de la proposition, et s'engage à payer la prime en cas de conclusion du contrat d'assurance.

GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50065381
000005

DIE POST



B



ERV
Case postale
4002 Bâle